



PUBLICATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 8633

« La Fièvre Q en Belgique »

ANNEXE 04

**Note d'information à l'attention du personnel d'exploitation
en matière de prévention de la transmission à l'homme**

Fièvre Q ou Coxiellose

La fièvre Q est une maladie provoquée par une bactérie (*Coxiella burnetii*) transmise à l'homme par des animaux infectés (essentiellement les ruminants). Elle ne se transmet pas d'homme à homme.

Les animaux infectés comme les bovins, les moutons et les chèvres n'ont généralement pas de symptômes à l'exception de l'apparition d'avortements dans le troupeau.

Lors d'un avortement ou d'une naissance chez des animaux infectés, l'environnement est contaminé par les bactéries présentes en abondance dans le placenta et les autres produits de la mise bas.

L'excrétion dans les selles dans le décours de l'infection animale peut durer quelques semaines, expliquant également que les fumiers soient contaminés.

Ces bactéries survivent très longtemps dans l'environnement et peuvent être transportées par le vent, sur de longues distances (plus d'un kilomètre). D'autres produits animaux peuvent aussi être contaminés comme la peau, la fourrure, la laine, etc.

La bactérie est très résistante aux désinfectants et aux températures extrêmes.

Comment se fait la contamination chez l'homme ?

L'homme se contamine principalement en respirant des particules fines contaminées par les bactéries (et éventuellement par la consommation de produits laitiers crus/non pasteurisés).

La fièvre Q est habituellement décrite comme une infection qui atteint les personnes ayant un contact direct avec les animaux ou des tissus animaux infectés :

Les métiers à risque sont : les éleveurs, les fermiers, les vétérinaires, le personnel d'abattoir ou autres travailleurs en contact avec les ruminants ou les produits qui en dérivent (peau, fourrure, laine ...).

Elle est également décrite dans les populations habitant la campagne ou en contact direct ou indirect avec des élevages de ruminants (voisins d'exploitation, tourisme vert, etc.).

Quels sont les symptômes chez l'homme ?

a) Maladie aiguë :

La période d'incubation (entre le moment de la contamination et les premiers symptômes) est habituellement de 2 à 3 semaines (maximum de 6 semaines).

Seuls 40 % des infections s'accompagnent de symptômes ; elles se présentent le plus souvent comme un syndrome grippal (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires) accompagné parfois d'une pneumonie et/ou d'une hépatite (atteinte du foie).

Le plus souvent les symptômes disparaissent spontanément. La fièvre persiste peut parfois persister pendant 1 à 2 semaines et conduit à une immunisation à vie (plus de réinfection possible).

Ces manifestations sont parfois graves et justifient alors une prise en charge hospitalière (5 % des cas cliniques).

b) Maladie chronique (infection durant plus de 6 mois) :

Lorsque le système immunitaire n'est pas capable de contrôler l'infection, une forme chronique peut se développer. Le plus souvent, il s'agit d'une endocardite ou d'une infection de prothèse vasculaire.

Certaines personnes ont plus de risque de faire ces complications qui peuvent être sévères:

- les personnes qui présentent une anomalie au niveau des valves du cœur ou chez qui a récemment été implantée une prothèse au niveau du cœur ou des vaisseaux ;
- les personnes qui se défendent moins bien contre les infections à cause de certains médicaments (cortisone, chimiothérapie, etc.) ou d'une autre maladie (cancer, etc.).

Chez les femmes enceintes, une infection acquise tôt pendant la grossesse ou même avant la conception peut récidiver et provoquer des lésions fœtales (fausses couches, accouchements prématurés, hypotrophie fœtale, ...).

Recommandations pour diminuer le risque de contamination :

Vu le risque de complications graves, pour les **femmes enceintes, les patients porteurs d'une anomalie au niveau d'une valve cardiaque ou d'une prothèse vasculaire et les patients immunodéprimés, il est recommandé:**

- de limiter le risque d'exposition en évitant :
 - o d'assister à des mises bas ;
 - o le contact avec tout mammifère nouveau-né/ les produits de mises bas ;
 - o la manipulation du gibier ;
 - o la fréquentation des élevages et des fermes pédagogiques ;
 - o les contacts avec des lieux où l'on travaille le cuir, les fourrures, la laine ;
 - o la consommation de lait cru ou de produits frais au lait cru.
- de consulter rapidement leur médecin traitant en cas de fièvre ou autre symptômes, notamment s'ils ont eu des contacts rapprochés avec les ruminants.

Pour les personnes travaillant dans un élevage de ruminants :

La précaution la plus importante consiste à manipuler avec précaution les produits les plus à risque d'être contaminés, les avortons et les produits de mises bas des ruminants (et autres animaux domestiques).

Les règles d'hygiène doivent être suivies : désinfection des mains, port de gants lors des mises bas, désinfection des lieux et du matériel, élimination adéquate des produits de mises bas et d'avortement (cf. AFSCA), respect des règles d'épandage du fumier.

Il est également recommandé de consulter plus rapidement que d'habitude son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes évocateurs d'une grippe afin d'exclure le diagnostic de fièvre Q, plus particulièrement en cas de personnes à risque de complications.

Les femmes enceintes travaillant dans un élevage devraient éviter les contacts avec les animaux parturients, ayant récemment donné bas et tous les produits de mise bas, éviter tout contact avec des surfaces/matériaux/vêtements ayant été en contact avec les animaux parturients ou leurs dérivés potentiellement contaminés (fumier, lisier, etc.) et consulter lors de tout épisode fébrile afin d'exclure la possibilité d'une fièvre Q.

Il faut sensibiliser les autres travailleurs de l'élevage aux respects stricts des règles d'hygiène.

Un diagnostic de fièvre Q aiguë ou compliquée permet d'administrer un traitement antibiotique qui va accélérer la guérison et empêcher le développement de complications.

Recommandation de Santé Publique

Tous les cas de fièvre Q chez l'homme doivent être déclarés au médecin inspecteur d'hygiène par le médecin traitant afin de détecter la source de contamination et d'éviter l'infection d'autres personnes. Le vétérinaire de l'élevage doit être informé.

Les personnes qui présentent la maladie ne sont elles-mêmes pas infectieuses pour leur entourage et ne doivent pas être isolées.

Les avortements chez les ruminants étant le signe principal d'une infection dans le cheptel, leur signalement à l'instance adéquate permet de diagnostiquer au plus vite les cheptels infectés et permet de prendre les précautions requises pour protéger les travailleurs de l'exploitation et les personnes aux alentours.